

RAPPORT DE GESTION

du Groupe et de POUJOLAT S.A.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en application des statuts et de la Loi sur les sociétés commerciales afin de vous présenter le compte-rendu de la gestion du Groupe et de la société POUJOLAT S.A. au cours de l'exercice 2013/2014, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de la société POUJOLAT S.A.

A - RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

1. FAITS MARQUANTS ET ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2013/2014

Le groupe POUJOLAT conçoit, fabrique et commercialise des systèmes d'évacuation de fumée. Le Groupe poursuit également le développement de son activité « Bois énergie » par le négoce et la transformation de combustibles. Le 7 janvier 2013, POUJOLAT S.A. a acquis la société VL STAAL (Danemark), leader européen des cheminées industrielles notamment de grande taille. Cette Société saine et performante complète idéalement le segment « cheminées industrielles » du Groupe. Le nouvel ensemble représente désormais 15 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Il est rappelé que les dates de clôture d'exercice des sociétés du Groupe ont été modifiées et que l'exercice présenté comprend exceptionnellement 15 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2014. L'exercice 2012 présenté en comparatif comprend 12 mois. Le paragraphe « 8. Informations pro forma » apporte des précisions complémentaires sur les principaux agrégats comptables.

Le chiffre d'affaires consolidé 2013/2014 en hausse de 44,5 % s'inscrit à 273 447 milliers d'euros comparé à 189 277 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

La part à l'export a doublé et représente près de 19 % du chiffre d'affaires total.

La ventilation du chiffre d'affaires export est la suivante :

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
	15 mois	12 mois
PAYS SCANDINAVES	14 865	319
ALLEMAGNE	12 201	6 170
BELGIQUE	8 235	6 698
ROYAUME-UNI	7 786	4 838
SUISSE	2 125	993
PAYS-BAS	1 804	1 611
TURQUIE	1 259	1 086
POLOGNE	1 194	1 235
ITALIE	143	160
AUTRES PAYS UE	1 454	573
AUTRES PAYS HORS UE	395	252
TOTAL	51 461	23 935

Le résultat opérationnel courant ressort à 16 471 milliers d'euros au 31 mars 2014 contre 10 709 milliers d'euros pour 2012.

Le résultat opérationnel s'élève à 16 401 milliers d'euros comparé à 10 729 milliers d'euros pour l'exercice précédent. Le résultat net part du Groupe ressort à 9 809 milliers d'euros pour l'exercice (6 157 milliers d'euros pour 2012) et représente 3,6 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le total du bilan net ressort à 202 838 milliers d'euros à la fin de l'exercice contre 179 585 milliers d'euros en 2012.

L'actif non courant net se situe à 87 636 milliers d'euros à la fin de l'exercice contre 66 870 milliers d'euros en 2012.

Les investissements de l'exercice représentent :

(En milliers d'euros)

Immobilisations incorporelles	634
Immobilisations corporelles	
• Terrains et aménagements	716
• Bâtiments et agencements	5 702
• Matériels et outillages	9 573
• Autres immobilisations corporelles	930
Total	17 555

Les acquisitions de l'exercice portent essentiellement sur les éléments suivants :

- un ensemble immobilier destiné à la logistique sur le site de Niort,
- des investissements relatifs à l'amélioration du process industriel,
- la mise en service de l'unité de production BOIS-FACTORY 42.

POUJOLAT a, par ailleurs, acquis la société VL STAAL.

2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 MARS 2014

Sociétés intégrées globalement :

POUJOLAT S.A., Société mère	France
1. S.A. POUJOLAT	Belgique
2. S.A. POUJOLAT BELUX	Belgique
3. S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	France
4. S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	France
5. POUJOLAT UK Ltd	Royaume-Uni
6. POUJOLAT BV	Pays-Bas
7. S.A.S. BEIRENS	France
8. POUJOLAT Sp. z o.o.	Pologne
9. POUJOLAT BACA	Turquie
10. S.A.S. EURO ÉNERGIES	France
11. POUJOLAT GmbH	Allemagne
12. S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES	France
13. S.A.S. BOIS-FACTORY 36	France
14. S.A.S. BOIS-FACTORY 42	France
15. S.A.S. BOIS-FACTORY 70	France
16. S.A.S. MCC2I FRANCE	France
17. VL STAAL a/s	Danemark

Variation de l'exercice :

Acquisition de la société VL STAAL (Danemark), détenue à 100 % par POUJOLAT S.A.

3. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Le chiffre d'affaires du groupe POUJOLAT a sensiblement progressé malgré une conjoncture défavorable dans le secteur de la construction, tout particulièrement dans le neuf. Ses parts de marché se sont renforcées grâce à l'innovation, au développement du bois énergie et à l'efficacité énergétique. Par ailleurs, l'acquisition de la société VL STAAL, début 2013, a permis de renforcer les positions du Groupe dans le marché de la cheminée industrielle.

Les marges se sont bien maintenues malgré une concurrence accrue sur le marché et l'inflation du prix des énergies. Les investissements dédiés à l'efficacité, à la qualité et au service ont été poursuivis afin de renforcer la compétitivité du Groupe. Malgré un niveau d'investissement très élevé, le niveau d'endettement à long terme du Groupe est bien maîtrisé et représente environ 50 % des fonds propres. La situation financière du Groupe est donc très solide et permet de faire face à une conjoncture économique qui restera difficile dans les 18 mois à venir.

4. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le groupe POUJOLAT a une activité de recherche et développement qui concerne les conduits métalliques, les systèmes d'évacuation de fumée et le développement des énergies renouvelables. Les dépenses de la période ressortent à 1 049 milliers d'euros et sont comptabilisées en charges.

5. PERSPECTIVES DES FILIALES CONSOLIDÉES

- La société WESTAFLEX BÂTIMENT prévoit une légère augmentation de son chiffre d'affaires et un résultat stable.
- La société TÔLERIE FORÉZIENNE prévoit une augmentation de son activité d'environ 5 % et le maintien de son niveau de résultat actuel.
- La société SOLAIRES-ÉNERGIES est mise en sommeil en attente d'une clarification du marché du solaire photovoltaïque.
- La société POUJOLAT BELUX prévoit une légère croissance de son activité et une rentabilité nette satisfaisante.
- La société POUJOLAT BV prévoit une croissance significative et un résultat équilibré.
- La société POUJOLAT UK prévoit une progression de ses activités de l'ordre de 10 % et un résultat net positif.
- La société POUJOLAT Sp. z o.o. prévoit une croissance de son activité d'environ 20 % et devrait retrouver un résultat proche de l'équilibre.
- La société POUJOLAT BACA prévoit une progression de son activité et une nette amélioration de son résultat d'exploitation.
- La société POUJOLAT GmbH prévoit une croissance d'environ 5 % et un résultat à l'équilibre.
- La société EURO ÉNERGIES anticipe une augmentation significative de son activité et un résultat en progression.
- La société BOIS-FACTORY 36 prévoit une forte montée en puissance de son activité et une nette amélioration de son cash flow.

- La société BOIS-FACTORY 42 prévoit une forte montée en puissance de son activité et une nette amélioration de son cash flow.
- La société BOIS-FACTORY 70 prévoit une augmentation de son volume d'activité et un résultat à l'équilibre hors effets liés à l'investissement prévu dans le nouveau site de production.
- La société BEIRENS prévoit une croissance de ses activités d'environ 5 % et le maintien de son niveau de rentabilité.
- La société MCC2I France prévoit une croissance de son activité d'environ 20 % et un résultat équilibré.
- La société VL STAAL prévoit une croissance d'environ 10 % et le maintien de son niveau de rentabilité.

6. LES NORMES IFRS

A. CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL IFRS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés disposant d'instruments cotés sur un marché réglementé de l'Union Européenne ont l'obligation d'établir leurs états financiers consolidés, à compter du 1^{er} janvier 2005, en conformité avec les normes IFRS applicables au 31 décembre 2005, adoptées par l'Union Européenne.

Après avoir été cotées sur le marché Eurolist d'Euronext compartiment C, les actions de la Société sont cotées, depuis le 24 juin 2010, sur le marché Alternext d'Euronext.

Les états financiers consolidés clos le 31 mars 2014 et les comptes comparatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2012 du Groupe formé par POUJOLAT S.A. et ses filiales ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) élaboré par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Les exigences de chaque norme IAS et IFRS obligatoires au 31 mars 2014 ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC que comprend le référentiel IFRS ont été intégralement respectées par le groupe POUJOLAT.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

B. RECOURS À DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS requiert que le groupe POUJOLAT procède à certaines estimations et retienne certaines hypothèses, qu'il juge raisonnables et réalistes. Même si ces estimations et hypothèses sont régulièrement revues, en particulier sur la base des réalisations passées et des anticipations, certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements ou des variations de ces estimations et hypothèses, ce qui pourrait affecter la valeur comptable des actifs, passifs, capitaux propres et résultats consolidés.

Ces estimations et hypothèses concernent notamment l'évaluation des impôts différés, des provisions, des avantages au personnel, la reconnaissance du chiffre d'affaires ainsi que l'évaluation des actifs immobilisés. Elles sont détaillées dans les paragraphes y afférant des notes annexes aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2014.

7. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun évènement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

8. INFORMATIONS PRO FORMA

A. INFORMATIONS LIÉES AU CHANGEMENT DE DATE DE CLÔTURE

Compte tenu du changement de date de clôture, les principaux agrégats comptables consolidés sont présentés ci-dessous sur une base de 12 mois en retenant la nouvelle date de clôture dans le but de permettre une utilisation prospective de ces données.

Ainsi, pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, il ressort :

(En milliers d'euros)	12 mois
Chiffre d'affaires	221 684
Résultat opérationnel	13 915
Résultat net	8 106

B. INFORMATIONS LIÉES À LA VARIATION DE PÉRIMÈTRE

La société VL STAAL (Danemark) a intégré le groupe POUJOLAT le 7 janvier 2013. L'information pro forma n'est pas requise dans le sens où les indicateurs de tailles (chiffre d'affaires, résultat et total bilan) de la Société acquise ne représentent pas 25 % de ceux du Groupe et que la transaction a eu lieu en début d'exercice. Cependant, nous estimons important de présenter les principaux agrégats comptables consolidés de la société VL STAAL de manière isolée, correspondant à la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2014 :

(En milliers d'euros)	15 mois
Chiffre d'affaires	20 831
Résultat opérationnel	1 671
Résultat net	1 297

B - RAPPORT DE GESTION DE POUJOLAT S.A.

1. EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels qui vous sont soumis sont établis selon les formes et méthodes d'évaluation prescrites par les textes en vigueur et précisées dans l'annexe.

Celles-ci n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Dans le cadre des modifications apportées dans le traitement des actifs par les règlements du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 et 2004-06 du 23 novembre 2004, applicables pour les exercices sociaux ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, la Société a fait l'application de la méthode dite « rétrospective » pour réviser les plans d'amortissement. Seuls les immeubles ont fait l'objet d'une décomposition.

Il est rappelé que la date de clôture d'exercice a été modifiée et que l'exercice présenté comprend exceptionnellement 15 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2014. L'exercice 2012 présenté en comparatif comprend 12 mois. Les principaux agrégats comptables de POUJOLAT S.A. sont présentés ci-dessous sur une base de 12 mois en retenant la nouvelle date de clôture dans le but de permettre une utilisation prospective de ces données.

Ainsi, pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, il ressort :

(En milliers d'euros)	12 mois
Chiffre d'affaires	131 329
Résultat courant	8 404
Résultat net	5 265

Sur l'exercice de 15 mois, le chiffre d'affaires net ressort à 162 210 milliers d'euros contre 127 430 milliers d'euros en 2012, et se répartit comme suit :

Par familles de produits	%	Par familles de clients	%
Sorties de toit et accessoires	18	Distribution spécialisée	76
Conduits à double paroi isolé	55	Constructeurs et installateurs	11
Conduits à simple paroi			
et conduits flexibles	22	Spécialistes de la cheminée	7
Autres produits	5	Exportations	6
TOTAL	100	TOTAL	100

Le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation passe de 6 493 milliers d'euros en 2012 à 9 307 milliers d'euros au 31 mars 2014, et se répartit ainsi :

(En milliers d'euros)	2013/2014 15 mois	2012 12 mois
ROYAUME-UNI	3 149	2 179
BELGIQUE	2 947	2 226
PAYS-BAS	875	577
IRLANDE	433	104
PAYS SCANDINAVES	412	319
ALLEMAGNE	294	103
POLOGNE	166	143
ESPAGNE	176	190
ITALIE	142	146
TURQUIE	126	118
AUTRES PAYS DE L'UE	127	98
AUTRES PAYS HORS UE	460	290
TOTAL	9 307	6 493

Le résultat d'exploitation s'élève à 10 518 milliers d'euros sur l'exercice contre 8 465 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à - 921 milliers d'euros à la clôture de l'exercice, contre - 409 milliers d'euros en 2012.

Le résultat courant avant impôt est de 9 597 milliers d'euros contre 8 056 milliers d'euros en 2012.

Le résultat exceptionnel est de - 937 milliers d'euros contre - 697 milliers d'euros en 2012.

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise est de 598 milliers d'euros (y compris forfait social pour 100 milliers d'euros) pour la période de 15 mois contre 567 milliers d'euros en 2012 (dont 95 milliers d'euros de forfait social).

L'intéressement ressort à 2 227 milliers d'euros pour la période de 15 mois contre 1 937 milliers d'euros en 2012.

L'impôt sur les bénéfices représente 1 882 milliers d'euros sur l'exercice contre 2 217 milliers d'euros en 2012.

Cette diminution provient essentiellement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

Le résultat net de l'exercice s'établit à 6 180 milliers d'euros contre 4 575 milliers d'euros en 2012.

L'effectif au 31 mars 2014 ressort à 755 salariés (240 employés et cadres, 458 ouvriers et 57 forces de vente) contre 746 au 31 décembre 2012.

Le total du bilan net ressort à 148 066 milliers d'euros au 31 mars 2014 contre 129 936 milliers d'euros en 2012. L'actif immobilisé net se situe à 73 759 milliers d'euros au 31 mars 2014 contre 54 596 milliers d'euros en 2012.

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement :

(En milliers d'euros)

Immobilisations incorporelles	570
Immobilisations corporelles	
• Terrains et aménagements	19
• Bâtiments et agencements	4 740
• Matériels et outillages	5 755
• Autres immobilisations corporelles	643
Immobilisations financières	
• Augmentation des participations	13 341
• Augmentation autres immobilisations financières	5
TOTAL	25 073

Elles portent sur :

- un ensemble immobilier augmentant les capacités de stockage et d'expédition sur le site niortais,
- des investissements relatifs à l'amélioration du process industriel ; une nouvelle chaîne de peinture est notamment en cours de construction,
- l'acquisition de la société VL STAAL le 7 janvier 2013.

Au titre de l'exercice, il a été comptabilisé une provision technique sur les titres

- de POUJOLAT Sp. z o.o. à hauteur de 250 milliers d'euros,
- de POUJOLAT BACA à hauteur de 200 milliers d'euros,
- de SOLAIRES-ÉNERGIES à hauteur de 48 milliers d'euros.

L'actif net circulant ressort à 74 115 milliers d'euros au 31 mars 2014 contre 75 128 milliers d'euros en 2012.

Les stocks nets passent globalement de 21 280 milliers d'euros en 2012 à 25 153 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Les créances « clients et comptes rattachés » passent de 30 014 milliers d'euros en 2012 à 21 779 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Les autres créances passent de 10 633 milliers d'euros en 2012 à 10 674 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Au passif, les capitaux propres s'établissent à 65 013 milliers d'euros au 31 mars 2014 contre 59 511 milliers d'euros en 2012, et représentent près de 44 % du total du bilan.

Le total des soldes d'emprunts et dettes financières se situe à 61 772 milliers d'euros au 31 mars 2014 contre 43 904 milliers d'euros en 2012.

Les autres dettes ressortent à 20 797 milliers d'euros au 31 mars 2014 contre 25 959 milliers d'euros en 2012.

Le total des dettes à plus d'un an représente 27 957 milliers d'euros soit 43 % des fonds propres.

Est joint, en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

2. ACTIVITÉ DES FILIALES CONSOLIDÉES

Les commentaires qui figurent ci-dessous sont appréciés par comparaison sur les 12 derniers mois écoulés.

• S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT (FRANCE)

Fabrication de conduits métalliques flexibles (Pourcentage de détention : 99,75 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	30 498	22 979	25 394
Résultat d'exploitation	1 916	1 458	1 552
Résultat financier	159	98	119
Résultat exceptionnel	(10)	29	(12)
Participation et impôt	718	608	622
Résultat net	1 348	977	1 037

La société WESTAFLEX BÂTIMENT a terminé l'exercice 2013-2014 sur une progression d'activité. Son résultat d'exploitation s'élève à plus de 6 % du chiffre d'affaires. Le résultat net représente plus de 4 % du chiffre d'affaires.

• S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE (FRANCE)

Fabrication de conduits métalliques rigides et de mobiliers urbains (Pourcentage de détention : 99,99 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	14 712	11 456	11 847
Résultat d'exploitation	2 214	1 702	1 747
Résultat financier	50	23	41
Résultat exceptionnel	(56)	(8)	(48)
Participation et impôt	793	678	701
Résultat net	1 415	1 039	1 039

La société TÔLERIE FORÉZIENNE a connu une légère croissance de son activité. Le résultat net représente 8,8 % du chiffre d'affaires.

• S.A.S. BEIRENS (FRANCE)

Fabrication et installation de cheminées métalliques pour l'industrie et l'énergie (Pourcentage de détention : 99,99 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	32 219	23 683	26 200
Résultat d'exploitation	2 255	1 516	2 144
Résultat financier	(45)	(57)	(32)
Résultat exceptionnel	17	21	10
Participation et impôt	678	629	678
Résultat net	1 548	851	1 443

La société BEIRENS a enregistré une progression de son activité de plus de 10%. Son résultat net représente environ 5 % du chiffre d'affaires.

• **S.A.S. MCC2I FRANCE (FRANCE)**

Expertise, maintenance et mise en conformité de cheminées industrielles (Pourcentage de détention : 95 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	2 238	1 736	1 976
Résultat d'exploitation	(4)	(48)	75
Résultat financier	(9)	(8)	(8)
Résultat exceptionnel	(3)	21	(3)
Participation et impôt	(18)	-	(18)
Résultat net	2	(35)	82

La société MCC2I a retrouvé la croissance et termine l'exercice sur un résultat net positif.

• **S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES (FRANCE)**

Commercialisation de systèmes photovoltaïques (Pourcentage de détention : 97 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	111	84	105
Résultat d'exploitation	(4)	(78)	(4)
Résultat financier	-	-	-
Résultat exceptionnel	-	70	-
Participation et impôt	-	-	-
Résultat net	(4)	(9)	(4)

La société SOLAIRES-ÉNERGIES a poursuivi en 2013 son activité d'installation de systèmes photovoltaïques intégrés. La Société a été mise en sommeil début 2014 dans l'attente d'une clarification du marché.

• **S.A.S. EURO ÉNERGIES (FRANCE)**

Négoce de combustibles bois (Pourcentage de détention : 78,70 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	40 235	20 685	31 044
Résultat d'exploitation	283	242	(55)
Résultat financier	(42)	(35)	(30)
Résultat exceptionnel	-	(23)	-
Participation et impôt	64	65	(41)
Résultat net	178	118	(44)

La croissance de chiffre d'affaires d'EURO ÉNERGIES s'est poursuivie. L'activité ainsi que la rentabilité du 1^{er} trimestre 2014 ont été impactées par le niveau exceptionnel des températures et l'inflation des matières premières.

• **S.A.S. BOIS-FACTORY 36 (FRANCE)**

Transformation de bois énergie (Pourcentage de détention : 78,70 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	3 680	1 847	3 154
Résultat d'exploitation	(1 683)	(1 573)	(1 249)
Résultat financier	(305)	(257)	(242)
Résultat exceptionnel	(104)	(26)	(96)
Participation et impôt	(26)	-	(21)
Résultat net	(2 066)	(1 856)	(1 566)

La société BOIS-FACTORY 36 monte en puissance. Elle a vu sa production doubler au cours du dernier exercice. Les amortissements représentent 2/3 de la perte d'exploitation.

• **S.A.S. BOIS-FACTORY 42 (FRANCE)**

Transformation de bois énergie (Pourcentage de détention : 78,70 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	538	4	538
Résultat d'exploitation	(596)	(125)	(568)
Résultat financier	(48)	(7)	(44)
Résultat exceptionnel	(48)	8	(48)
Participation et impôt	(3)	-	(3)
Résultat net	(689)	(124)	(657)

La société BOIS-FACTORY 42 a démarré sa production en juin 2013 et monte en puissance. Son résultat d'exploitation est impacté par de forts amortissements ainsi que les frais de démarrage.

• **S.A.S. BOIS-FACTORY 70 (FRANCE)**

Transformation de bois énergie (Pourcentage de détention : 62,96 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	967	621	742
Résultat d'exploitation	29	(34)	11
Résultat financier	-	-	-
Résultat exceptionnel	4	2	7
Participation et impôt	-	-	-
Résultat net	33	(32)	18

La société BOIS-FACTORY 70 a réalisé une croissance de 20 % environ et son résultat est à l'équilibre.

• **S.A. POUJOULAT (BELGIQUE)**

Holding financier de la S.A. POUJOULAT BELUX (Pourcentage de détention : 98,18 %)

POUJOULAT Belgique est une société holding à caractère financier. Son chiffre d'affaires et son résultat net sont non significatifs.

• **S.A. POUJOLAT BELUX (BELGIQUE)**

Fabrication et négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 98,13 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	8 649	6 766	6 945
Résultat net	697	651	571

La société POUJOLAT BELUX S.A. a enregistré une progression de son activité, et son résultat net représente environ 8 % de son chiffre d'affaires.

• **POUJOLAT BV (PAYS-BAS)**

Négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 90 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	1 807	1 345	1 457
Résultat net	18	(82)	22

La société POUJOLAT BV clôture son exercice 2013-2014 sur une croissance de chiffre d'affaires et un résultat à l'équilibre.

• **POUJOLAT UK LTD (ROYAUME-UNI)**

Négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 98,74 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	7 717	4 510	6 609
Résultat net	46	30	130

La société POUJOLAT UK Ltd a vu son chiffre d'affaires et sa rentabilité nettement progresser.

• **POUJOLAT SP. Z O.O. (POLOGNE)**

Fabrication et négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 100 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	2 697	3 125	2 323
Résultat net	(460)	(110)	(301)

La société POUJOLAT Sp. z o.o. a vu son chiffre d'affaires baisser lors du dernier exercice. Son résultat d'exploitation s'en ressent.

• **POUJOLAT BACA (TURQUIE)**

Négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 50,64 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	1 307	1 129	1 078
Résultat net	(371)	(60)	(337)

À taux de change constant, la société POUJOLAT BACA a connu une légère croissance d'activité. Son résultat net a été impacté, entre autres, par une très forte baisse (> à 25 %) de la Livre turque.

• **POUJOLAT GMBH (ALLEMAGNE)**

Fabrication et négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 100 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	6 970	6 122	5 926
Résultat net	(144)	252	(11)

La société POUJOLAT GmbH a réalisé un chiffre d'affaires en légère baisse. Son résultat est quasiment à l'équilibre.

• **VL STAAL A/S (DANEMARK)**

Fabrication de cheminées industrielles métalliques (Pourcentage de détention : 100 %)

Compte de résultat simplifié (En milliers d'euros)

	31-03-14 15 mois	31-12-12 12 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	21 067	na	17 119
Résultat net	1 594	na	1 276

La société VL STAAL A/S a réalisé une croissance de chiffre d'affaires. Son résultat représente 7,5 % du chiffre d'affaires.

3. RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

A. SOCIAL

EFFECTIF ET TEMPS DE TRAVAIL

Composition de l'effectif au 31/03/2014 :

	C.D.I.	C.D.D.	TOTAL
Cadres	68	2	70
ETAM	155	15	170
Force de vente	56	1	57
Ouvriers	354	104	458
TOTAL	633	122	755

Dont effectif à temps partiel :

	C.D.I.	C.D.D.	TOTAL
Cadres	1	-	1
ETAM	22	-	22
Force de vente	-	-	-
Ouvriers	15	-	15
TOTAL	38	-	38

Recours à la main-d'œuvre extérieure sur l'exercice (intérim) en équivalent temps plein : 0,8 pour les ETAM ; 38,3 pour les ouvriers ; soit un total moyen de 39,1.

La Société dispose depuis le 27 décembre 1999 d'un accord d'entreprise qui régit le temps et l'organisation du travail. Le temps de travail mensuel est de 150,15 heures. Le temps de travail peut être modulé. Les durées de travail des salariés à temps partiel sont les suivantes :

- temps de travail mensuel le plus bas : 73,83 h
- temps de travail mensuel le plus élevé :133,73 h

PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET SANTÉ

La Société fonctionne dans des conditions d'hygiène et de sécurité conformes à la réglementation en vigueur. L'absentéisme correspond à 4,7 % du nombre de jours calendaires.

Les arrêts de travail en raison de maladies, d'accidents de travail et de trajet représentent 69 % de l'absentéisme. En 5 ans, le taux de gravité des accidents du travail a été divisé par 3 et le taux de fréquence par 2.

De nombreux aménagements et dispositifs de sécurité ont été installés dans les différents ateliers de l'entreprise. 2 infirmières diplômées d'état sont présentes à temps plein sur le site et disposent d'installations rénovées en 2013.

Des démarches de prévention des risques professionnels sont mises en place. Un diagnostic exhaustif des situations de pénibilité dans l'entreprise a été réalisé et présenté au CHSCT. Ce sujet est régulièrement évoqué avec les élus. Des actions d'amélioration sont déjà en cours, notamment en matière de postures, manutentions manuelles et bruit. L'analyse des autres facteurs de pénibilité amène au constat que les salariés n'y sont pas exposés. Par exemple, le personnel des expéditions a reçu une formation sur l'échauffement du dos et les bonnes postures à adopter sur le poste de travail. L'évaluation des Risques Psychosociaux avec le déploiement d'un plan d'actions est suivie en réunion de CHSCT chaque trimestre.

Les conditions d'accès aux emplois, à l'occasion de recrutements ou de promotions internes, l'évolution des postes et des rémunérations, ainsi que la formation professionnelle, ne prennent pas en compte des critères fondés sur la personne.

Nous utilisons la méthode de recrutement par simulation évitant ainsi toute discrimination et favorisant l'emploi de personnels sans formation initiale. Un accord d'entreprise a été signé sur l'égalité professionnelle Homme/Femme incluant la thématique « équilibre vie professionnelle/vie privée ». Lors de leur embauche, les salariés bénéficient d'un parcours d'intégration au sein de l'entreprise incluant la découverte des produits et des marchés mais également des notions d'économie.

Les filiales respectent les dispositions préconisées par les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Un plan d'actions relatif au contrat de génération a été établi le 26/02/2014. Ce plan d'action a été homologué par la DIRECCTE pour les années 2014, 2015 et 2016.

RÉMUNÉRATION, AVANTAGES ET ŒUVRES SOCIALES

Il existe au sein de la Société des représentants élus et désignés du personnel. La qualité du dialogue social avec les représentants du personnel permet la signature de nombreux accords d'entreprise.

La subvention attribuée au Comité d'Entreprise représente 748 milliers d'euros au titre de l'exercice 2013-2014 contre 536 milliers d'euros en 2012. Le Comité d'Entreprise est co-responsable des contrats de restauration d'entreprise et de mutuelle avec la direction de l'entreprise.

Les rémunérations sont conformes aux prescriptions conventionnelles et légales. Il existe une négociation annuelle des rémunérations.

La Société est en règle vis-à-vis de ses obligations de paiement de charges sociales.

Tous les salariés de l'entreprise disposent d'une complémentaire santé ainsi que de la prévoyance. Ils ont également accès à l'intéressement, à la participation, au Plan d'épargne entreprise et au Plan d'épargne retraite avec abondement.

Un Projet GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) est piloté par le service Ressources Humaines et permet d'optimiser la gestion des évolutions de carrières. Une évaluation régulière de la performance individuelle est réalisée.

FORMATION

Le plan de formation professionnelle continue s'est élevé à 869 milliers d'euros au cours de l'exercice 2013-2014, soit un niveau 3 fois supérieur au minimum légal. Le plan de formation permet de faire évoluer les compétences des équipes et est ouvert à l'ensemble des salariés.

Au-delà de la formation, les salariés sont régulièrement informés de l'évolution de la Société et du Groupe via une communication transparente et structurée. Des réunions d'information sont très régulièrement organisées à tous les niveaux, un journal interne est diffusé chaque trimestre à tous les salariés. Ils reçoivent également un rapport annuel. Enfin les salariés et leurs familles sont régulièrement conviés à des évènements d'entreprise.

Un courant régulier d'échanges est assuré avec les établissements d'enseignement général et professionnel par le biais de contrats en alternance et de stages-école. Le nombre d'apprentis et de stagiaires a très nettement augmenté sur les 3 dernières années. Des visites régulières de groupes scolaires sont organisées au sein des établissements du Groupe pour rapprocher les mondes de l'enseignement et de l'entreprise.

B. ENVIRONNEMENT

La Société dispose d'un service QSE structuré sous l'autorité du directeur de site. Un nouveau collaborateur en formation Master est venu renforcer l'équipe qui compte désormais 6 personnes.

Le service QSE est en charge de la surveillance des aspects Qualité-Sécurité-Environnement en production, en logistique et sur l'ensemble des zones extérieures du site (zone déchets - zone ARCAL - zone GPL - zone palettes...) et cela afin d'accroître la maîtrise opérationnelle. Il réalise des audits internes, propose et applique des plans d'action et gère tous les aspects réglementaires en relation avec les services de l'Etat et les autres parties intéressées. Le service QSE est notamment en charge de la gestion de certification ISO 9001 et ISO 14001. Il établit des tableaux de bord mensuels intégrant de nombreux indicateurs et les diffuse au sein de l'entreprise. Cela permet d'alimenter la démarche d'amélioration continue de l'entreprise.

Au cours du dernier exercice, nous avons poursuivi nos engagements dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité et de l'environnement.

RÉDUCTION DES DÉCHETS

96 % de nos déchets sont triés et valorisés.

Dans la continuité du changement de gestion des déchets opéré en septembre 2011, nous pouvons constater de nouveau une baisse en termes de masse globale de déchets générés.

Après plusieurs baisses significatives, la diminution est moins sensible et dépend du type de déchet. Notre tonnage mensuel moyen de déchets générés est sensiblement le même que l'an passé et ce, malgré une augmentation d'activité. Nous recherchons constamment de nouvelles pistes d'amélioration pour maintenir cet objectif. Nous avons notamment sensibilisé le personnel aux aspects environnementaux via une documentation simple et conviviale et avons dispensé des formations internes à la gestion des déchets.

Au titre du dernier exercice, nous avons observé les résultats suivants :

- réduction de 13 % de la masse moyenne mensuelle pour les déchets solides dangereux,
- réduction de 7 % du coût des déchets solides dangereux,
- réduction de 10 % de la masse moyenne de déchets industriels banals (DIB),
- augmentation de 60 % de la masse moyenne mensuelle de papier recyclé grâce à l'optimisation du tri et à la sensibilisation du personnel.

CONSUMMATION D'EAU

Nous avons maintenu notre respect de la « consommation spécifique » (proportionnelle à la surface de pièces traitées et aux fonctions de rinçage du process) qui correspond toujours à environ 60 % de la valeur réglementaire.

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Les produits proposés par POUJOULAT sont éco-conçus et permettent pour la plupart de diminuer les consommations des appareils de chauffage. Nos conduits « système PGI » permettent par exemple de réduire de 10 à 15 % la consommation des poêles à granulés de bois.

Le Groupe a par ailleurs investi massivement dans des usines de production de bois de chauffage à haute performance. Les connexes (ou déchets de bois) générés par ces usines alimentent plusieurs chaufferies bois au sein du Groupe et permettent de chauffer près de 100 000 m² de bâtiments. Plus de 7 000 tonnes d'émissions de CO₂ sont ainsi évitées.

La société POUJOULAT a investi dans une chaufferie bois fonctionnant aux plaquettes et aux granulés de bois afin d'améliorer son bilan carbone et d'appliquer à elle-même ce qu'elle conseille à ses clients.

Le chauffage au bois a permis de diminuer d'environ 25 % notre consommation de gaz sur l'année 2013. Pourtant les surfaces couvertes du site ont augmenté de 25 % et 3000 m² de bureaux ont été créés.

Nous avons récemment raccordé cette chaufferie à nos étuves de séchage ce qui permettra dès 2014 d'améliorer encore les économies d'énergie fossile.

De la même manière, la part de la consommation électrique dédiée à l'éclairage a diminué de 50 % suite au déploiement d'une nouvelle génération d'équipements (ampoules à iode métallique) et à un asservissement automatique.

L'ensemble du site de la société POUJOULAT est piloté via une GTC (Gestion Technique Centralisée) afin d'optimiser l'efficacité énergétique de ses installations.

Par ailleurs, notre flotte de véhicules a vu ses rejets de CO₂ baisser de près de 25 % en 3 ans.

Ces actions s'inscrivent dans un plan d'amélioration destiné à réduire notre dépendance aux énergies fossiles et nos émissions de gaz à effet de serre.

MAÎTRISE DE NOS IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET PRÉVENTION DES RISQUES

Le site industriel de la société POUJOULAT est classé ICPE et est soumis à autorisation d'exploitation.

Les actions suivantes ont été menées au cours de l'exercice :

- réalisation d'un bilan carbone en allant au-delà de la réglementation en terme de périmètre (vis-à-vis du bilan des gaz à effets de serre) et en terme de fréquence (annuelle plutôt que triennale) ;
- dans le cadre de notre arrêté préfectoral, nous avons toujours l'obligation de procéder à des mesures :
 - de rejets atmosphériques,
 - des eaux souterraines,
 - des eaux domestiques,
 - de bruit dans l'environnement ;
- raccordement de notre réseau des eaux domestiques à une nouvelle station d'épuration ;
- mise en service d'un système d'extinction automatique à eau de type sprinkleur pour l'ensemble du site (plus de 40 000 m²) ;
- mise en service de 2 poteaux incendie sur notre site afin de pallier au manque de débit de ceux de la commune.
- formalisation d'un plan de prévention avec toutes les entreprises intervenantes sur le site et ce quelles que soient la durée et la nature des travaux à réaliser (au-delà de la réglementation) ;
- formalisation d'un permis de feu quel que soit l'intervenant (externe et interne) ;

- nous sommes certifiés ISO 14001 depuis février 2008 et à ce titre, nous avons une procédure « prévention et réponses aux situations d'urgence » pour laquelle nous dispensons des formations internes ;
- la maîtrise opérationnelle (technique, organisationnelle et humaine) mise en place nous permet de réduire de façon significative les probabilités d'apparition d'un éventuel incident et de limiter les conséquences ;
- achat d'une caméra à thermographie Infrarouge pour un objectif double :
 - mieux maîtriser nos interventions sur les installations électriques,
 - identifier facilement les flux thermiques dans les bâtiments et les déperditions extérieures ;
- chaque année, le service QSE organise des réunions internes et des formations, avec tous les acteurs concernés, pour aborder la gestion des plans de prévention et autres modalités en lien avec les risques industriels identifiés (gestion des produits chimiques, permis de feu, maîtrise des évacuations, maîtrise des situations d'urgence par exemple) ;
- nous maintenons les rencontres régulières avec l'entreprise voisine DE SANGOSSE (installation classée SEVESO seuil haut) engagées en 2010.

CERTIFICATION

La société POUJOULAT est certifiée ISO 14001 depuis 2008. L'audit de renouvellement d'octobre 2013 a confirmé cette certification. Les écarts mineurs mis en évidence ont permis de conforter notre dynamique d'amélioration. Dorénavant, les audits tierce partie seront mixtes en qualité et environnement. Le système environnemental est intégré aux systèmes qualité (certifié ISO 9001) et sécurité. Il est géré par le service Qualité - Sécurité - Environnement. Cinq autres sociétés au sein du groupe POUJOULAT bénéficient de la certification ISO 14001.

4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice, les opérations suivantes ont été réalisées :

- acquisition de 100 % des actions de la société VL STAAL située au Danemark pour 12,5 millions d'euros,
- rachat partiel de minoritaires dans Westaflex portant notre taux de détention de 99,62 % à 99,75 %,
- augmentation de capital avec rachat partiel de minoritaires dans POUJOULAT BACA portant notre taux de détention de 50 % à 50,64 %.

5. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENTS DES DETTES FOURNISSEURS

(En milliers d'euros)

Date d'échéance	31-03-2014	31-12-2012
Echues	210	261
Echéance < 30 jours	5 825	8 353
Echéance < 60 jours	764	2 184
Echéance < 90 jours	2	-
TOTAL	6 801	10 798

POUJOULAT privilégie le paiement comptant avec escompte. Au cours de l'exercice, les escomptes obtenus représentent 1,51 % des achats éligibles, contre 1,39 % en 2012.

6. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 mars 2014 représentait 0,38 % des actions. La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ou d'un Fond Commun Placement d'Entreprise selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce était nulle au 31 mars 2014.

7. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts (C.G.I.), nous vous signalons la prise en charge par la Société d'une somme globale de 175 467 euros correspondant à des amortissements et loyers excédentaires non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges.

8. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernent les différents projets menés par le laboratoire CERIC et, le cas échéant, en collaboration avec la Direction technique de l'entreprise. Les coûts engendrés par cette activité sont portés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Pour l'exercice 2013-2014, ils s'élevaient à 1 049 milliers d'euros.

9. PERSPECTIVES

L'activité du premier trimestre de l'exercice 2014-2015 (1^{er} avril au 30 juin 2014) s'inscrit en baisse sensible pour deux raisons principales : d'une part l'activité de construction neuve reste durablement faible en France ; elle se situe 40 % en dessous de celle des années 2010 et 2011. D'autre part, les températures exceptionnelles enregistrées depuis janvier 2014 n'encouragent pas les consommateurs à s'équiper d'appareils de chauffage, donc de conduits, ou à commander des combustibles. Nous restons néanmoins confiants pour le reste de l'exercice car l'attrait du bois énergie est très fort. Par ailleurs, le marché de la rénovation énergétique reste porteur car les consommateurs cherchent à optimiser le budget lié à leur logement. Dans ces différents domaines, POUJOLAT ainsi que ses filiales disposent de tous les atouts pour répondre avec succès aux attentes des clients.

À l'international, nous identifions de nombreux potentiels en Europe et au-delà. Notre activité « cheminées industrielles » a notamment enregistré sur les derniers mois plusieurs succès importants et dispose d'une bonne visibilité. La concurrence est néanmoins très âpre et nous incite à augmenter encore notre compétitivité.

Compte tenu de tous les efforts déployés par la société POUJOLAT et malgré un marché difficile, nous anticipons un chiffre d'affaires stable.

D'un point de vue financier une attention particulière sera portée sur les marges et les charges de structure afin de conserver une rentabilité de bon niveau et une forte capacité d'investissement.

116

10. ÉVOLUTIONS DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Dans un contexte économique et financier qui reste difficile, la société POUJOLAT renforce sa position de leader sur le marché européen des systèmes d'évacuation de fumée et poursuit sa politique d'investissement.

Privilégiant l'innovation permanente dans le domaine de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, la société POUJOLAT prévoit une légère croissance de ses activités, une augmentation de son cash flow et un renforcement de ses fonds propres, garants de sa stratégie tournée vers le long terme.

11. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun évènement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

12. BOURSE ET ACTIONNARIAT

Le 10 septembre 2012, la Société a procédé à la multiplication par quatre du volume de ses actions afin de fluidifier les échanges et de rendre le titre POUJOLAT plus accessible. Le nombre d'actions POUJOLAT en circulation sur Alternext Paris est désormais de 1 959 000.

(En euros)	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
À l'ouverture	1 959 000	6,125	12 000 000
Émis			
Remboursés			
À la clôture	1 959 000	6,125	12 000 000

Le 10 juillet 2014, le cours de bourse de l'action POUJOLAT S.A. s'établit à 46,32 euros contre 46,15 euros au 31 mars 2014.

À fin mars 2013, le cours était de 34,50 euros contre 31,96 euros le 31 décembre 2012.

Durant l'exercice 2013-2014, 81 394 titres ont été échangés à un cours moyen de 37,09 euros.

À fin juillet 2014, le capital social se compose de 1 959 000 titres qui se répartissent comme suit :

S.A.S. SOPREG contrôlée par la SMFC (famille COIRIER)	43,5 %
Famille COIRIER (dont SMFC)	31,7 %
Autocontrôle	1,7 %
Public et établissements financiers (*)	23,1 %

(*) À notre connaissance, les établissements suivants ont une détention directe ou indirecte comprise entre 2 % et 5 % :

- AMIRAL GESTION
- FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER
- UNEXO

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de Commerce, il est précisé que Amiral Gestion a franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital de POUJOLAT S.A. au cours de l'exercice.

En vertu des articles L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223.26 RGAMF relatifs aux opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées, nous vous informons que la société SOPREG, holding d'animation du groupe POUJOLAT, a procédé à l'acquisition d'un volume global de 9 164 titres POUJOLAT au cours de l'exercice 2013/2014 au cours moyen de 36,31 euros.

13. DÉTENTION PAR POUJOLAT S.A. DE SES PROPRES ACTIONS

Aucune opération d'achat d'actions n'a été mise en œuvre par application des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de Commerce au cours de l'exercice.

Au 31 mars 2014, la société POUJOLAT détenait 34 008 de ses propres actions soit 1,74 % du capital social dans le cadre d'un programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 décembre 1999. Ces actions ont une valeur nominale de 6,125 euros.

Les motifs des acquisitions effectuées étaient les suivants : remise à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, développement de l'actionariat des salariés et enfin accessoirement régulation des cours.

Au cours de l'exercice 2013-2014, il n'y a pas eu de mouvement sur les actions propres. Les actions figurent à l'actif pour un montant de 222 milliers d'euros soit un cours moyen de 6,52 euros par action.

14. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

Origines du résultat à affecter (En euros)

Résultat bénéficiaire de l'exercice	6 180 032,59
Reprise du report à nouveau crédeur antérieur	41 061,49
TOTAL	6 221 094,08

Affectation proposée (En euros)

Dividendes	1 410 480,00
Autres réserves (*)	4 780 000,00
Solde au report à nouveau	30 614,08
TOTAL	6 221 094,08

(*) dont réserve spéciale art 238 bis AB (46 000 €)

Le dividende par action serait de 0,72 euro.

Le montant des dividendes éligibles à l'abattement de 40 % (Article 158-3-2° du C.G.I.) s'élèverait à 1 410 480 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution. Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient de 63 602 695 euros.

Il est rappelé que la société POUJOLAT S.A. détenant une part de ses propres actions, ne pourra bénéficier des dividendes correspondants. Dès lors, la somme correspondante, à l'occasion de la mise en paiement, sera affectée au report à nouveau.

Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le paiement des dividendes interviendra au plus tard le 30 septembre 2014.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

(En euros)	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2012
Dividendes distribués	1 322 325	1 322 325	1 234 170
Dividendes par action (*)	0,675	0,675	0,63
Dividendes distribués éligibles (à l'abattement de 40 %)	1 322 325	1 322 325	1 234 170
Dividendes distribués non éligibles (à l'abattement)	Néant	Néant	Néant

(*) Dividendes recalculés pour tenir compte de la multiplication par quatre du volume d'actions composant le capital

15. CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et annuels ainsi que de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

16. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé (15 mois) :

MONSIEUR YVES COIRIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Président du Conseil de Surveillance : 49 540 euros dont 10 840 euros au titre des jetons de présence
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant

MONSIEUR JEAN MENUT,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Vice-président du Conseil de Surveillance : 49 540 euros dont 10 840 euros au titre des jetons de présence
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant

MONSIEUR MICHEL CAMP,

- Rémunération : 10 840 euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant

MONSIEUR LOUIS DEPARIS,

- Rémunération : 10 840 euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant

MADAME HEDWIGE DE PENFENTENYO,

- Rémunération : 10 840 euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant

MONSIEUR FRÉDÉRIC COIRIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Président du Directoire : 97 500 euros
- Avantages en nature : 5 418 euros
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : 73 716 euros

MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BÉNOT,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur administratif et financier : 129 506 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 25 500 euros
- Avantages en nature : 6 195 euros
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant

MONSIEUR PHILIPPE BULLIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur d'exploitation : 138 335 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 25 500 euros
- Avantages en nature : 4 755 euros
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant

MONSIEUR ANDRE PRUNIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur commercial : 242 773 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 25 500 euros
- Avantages en nature : 3 030 euros
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant

MONSIEUR STÉPHANE THOMAS,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur marketing et développement : 131 716 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 25 500 euros
- Avantages en nature : 5 730 euros
- Rémunérations versées par des sociétés contrôlées : néant
- Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : néant
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : néant

Figure, par ailleurs, ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par ces mandataires durant l'exercice :

MONSIEUR YVES COIRIER,

- Président du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.
- Gérant de la société mobilière SMFC
- Représentant de SMFC, Présidente de la S.A.S. SOPREG
- Administrateur de la S.A. POUJOULAT (Belgique)
- Représentant permanent de POUJOULAT S.A. dans la S.A. POUJOULAT (Belgique)

MONSIEUR JEAN MENUT,

- Vice-président du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.

MONSIEUR MICHEL CAMP,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.
- Gérant de la S.A.R.L. Bois & Matériaux du Centre

MONSIEUR LOUIS DEPARIS,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.

MADAME HEDWIGE DE PENFENTENYO,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.
- Gérante de la S.A.R.L. ROC (Recherche Organisation Conseil)

MONSIEUR FRÉDÉRIC COIRIER,

- Président du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Directeur général délégué de la S.A.S. SOPREG
- Président de la S.A.S. STAGE
- Représentant permanent de POUJOULAT S.A. dans :
 - S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE
 - S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT
 - POUJOULAT S.A. (Belgique)
 - POUJOULAT Sp. z o.o. (Pologne)
 - S.A.S. EURO ÉNERGIES
 - S.A.S. BEIRENS
 - S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES
- Administrateur de la S.A. POUJOULAT (Belgique)
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de POUJOULAT UK Ltd (R-U)
- Président du Conseil d'Administration de POUJOULAT BACA (Turquie)
- Administrateur délégué de POUJOULAT BACA (Turquie)
- Gérant de POUJOULAT GmbH (Allemagne)
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de VL STAAL (Danemark)

MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BÉNOT,

- Membre du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Représentant permanent de POUJOULAT S.A. dans POUJOULAT BV (Pays-Bas)
- Directeur général de la S.A.S. EURO ÉNERGIES
- Directeur général de la S.A.S. BEIRENS

MONSIEUR PHILIPPE BULLIER,

- Membre du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Membre de la direction de POUJOULAT Sp. z o.o. (Pologne)
- Membre de la direction de POUJOULAT UK Ltd (R-U)
- Directeur général de la S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT
- Directeur général de la S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE
- Directeur général de la S.A.S. BOIS-FACTORY 36

MONSIEUR GILDAS LÉAUTÉ,

- Membre du Directoire de POUJOULAT S.A. à compter du 1^{er} avril 2014,
- Administrateur de VL STAAL (Danemark)

MONSIEUR ANDRÉ PRUNIER,

- Membre du Directoire de POUJOULAT S.A. jusqu'au 31 mars 2014
- Administrateur de POUJOULAT UK Ltd (R-U)
- Administrateur de la S.A. POUJOULAT BELUX (Belgique)
- Directeur général de la S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES jusqu'au 31 mars 2014

MONSIEUR STEPHANE THOMAS,

- Membre du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Administrateur et Président de la S.A. POUJOULAT (Belgique)
- Administrateur de la S.A. POUJOULAT BELUX (Belgique)

17. OBSERVATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ D'ENTREPRISE

En application des dispositions de l'article L. 432-4 du Code du Travail, le Comité d'Entreprise ne présente aucune remarque ou observation.

18. SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous précisons qu'aucun mandat des membres du Conseil de Surveillance n'est arrivé à expiration.

Monsieur André PRUNIER, demeurant 206 rue de l'Ouchette 79 460 MAGNE, est pressenti pour intégrer le Conseil de Surveillance. Sa nomination pour une durée de six années, sera soumise à votre approbation.

19. SITUATION DES MANDATS DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que les mandats des co-Commissaires aux Comptes, titulaires et suppléants, ne sont pas arrivés à expiration.

20. PROJET D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits,
- délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,
- délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,
- autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- augmentation du capital social au profit des salariés,
- suppression du Droit préférentiel de souscription au profit des salariés,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de vous demander de vous prononcer sur l'octroi de délégations globales de compétence à votre Directoire en vue de décider et réaliser une ou plusieurs augmentations de capital.

L'octroi de telles délégations permettrait, en effet, à votre Directoire, de bénéficier, dans les limites et le cadre fixés par les actionnaires, de la souplesse et de la réactivité nécessaires pour procéder, au moment et selon les modalités qui seront opportunes, aux levées de fonds nécessaires au développement de la Société et au financement de ses investissements.

20.1. Délégation de compétences en vue d'émettre des actions ordinaires

Ces délégations ont pour objet de conférer au Directoire toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires pendant une période de 26 mois.

Pour chacune des émissions d'actions ordinaires le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Directoire constate une demande excédentaire.

20.2. Délégation de compétences en vue d'émettre des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription

Nous vous proposons de fixer le montant global, prime d'émission incluse, maximum des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 5 000 000 euros.

Au titre de cette délégation, les émissions d'actions ordinaires seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

20.3. Délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription

20.3.1. Délégation de compétences en vue d'émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires serait supprimé avec la faculté pour le Directoire de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

Le montant global, prime d'émission incluse, des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 5 000 000 euros.

La somme revenant ou devant revenir à la Société serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

20.3.2. Délégation de compétences en vue d'émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires serait supprimé.

Le montant global, prime d'émission incluse, des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 5 000 000 euros.

Il serait en outre limité à 20 % du capital par an.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

La somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Si vous acceptez ces propositions, cette délégation de compétence générale privera d'effet toutes les délégations antérieures ayant le même objet.

Nous vous rendrons compte de l'utilisation de ces délégations dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

21. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, nous vous proposons de déléguer au Directoire tous pouvoirs, conformément aux dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, afin qu'il procède, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L 3332-18 du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 360 000 euros réservée aux salariés de la Société adhérant au plan d'épargne d'entreprise.

La présente autorisation serait consentie pour une durée de 5 ans à compter de la décision de l'assemblée.

Le nombre total des actions qui pourraient être souscrites par les salariés ne pourra être supérieur à 3 % du capital social au jour de la décision du Directoire.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L 3332-19 du Code du travail. Enfin si vous décidez cette augmentation de capital, il vous appartiendra également de donner tous pouvoirs à votre Directoire pour procéder aux opérations matérielles permettant de parvenir à sa réalisation.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Le Président du Directoire
Le 20 juin 2014

